

Dépolluer avant de construire

Interpellé au Parlement wallon par Florine Pary-Mille, le ministre de l'Environnement a apporté différentes précisions quant à l'ampleur de la pollution du site Royal Boch à La Louvière.

Il y a un an, les dirigeants de l'entreprise Royal Boch menaçaient de délocaliser leur entreprise puisque le site n'était pas repris sur la liste des 27 sites d'activité économiques désaffectés prioritaires retenus par le gouvernement wallon, alors qu'un projet de reconversion, qui consiste à maintenir la société Royal Boch, sur une partie du site, en rénovant les fours bouillottes, et à prévoir l'implantation, sur le reste de la zone, de commerces, de logements et

aussi d'un cinéma, était porté par la Ville de La Louvière et l'Intercommunale IDEA.

Le ministre Lutgen lui a fourni les premiers résultats de l'étude de la Spaque concernant le degré de pollution du site.

Les analyses de sols ont indiqué des concentrations élevées de métaux lourds, d'hydrocarbures aromatiques et d'huiles minérales, résidus qui sont surtout concentrés jusqu'à un mètre en dessous de la ligne de sol, tandis que plus profondément dans le sol, on constate la présence de phénanthrène.

Par contre, les résultats des analyses de l'air ambiant ne montrent aucun problème particulier, ce qui, dans le cas contraire, aurait probable-

ment hypothéqué la reconversion du site.

Quant aux analyses des eaux souterraines, elles sont globalement positives, sauf en ce qui concerne le piézomètre implanté en bordure ouest des halls industriels de la faïencerie Royal Boch qui présente un dépassement des normes en matière d'arsenic.

Les résultats de cette étude démontrent à suffisance la nécessité de travaux de dépollution avant d'implanter des logements sur ce site.

La députée-bourgmestre MR espère que les premiers travaux de dépollution, pourront bien avoir lieu comme prévu au printemps 2008 et que le dossier avancera rapidement.

N. Ga2. 14-4-07